

Point complémentaire à l'ordre du jour du Conseil Communal de Verviers du 25 mai 2020
Titre : TAXES, REDEVANCES ET DROITS COMMUNAUX – crise sanitaire du Coronavirus –
Mesures d'exonération fiscale durant la période de confinement – Modification du règlement
portant sur la Taxe sur la collecte et le traitement des déchets ménagers.

Synthèse explicative:

Depuis le début de la crise du coronavirus, la quasi totalité des travailleurs a été touchée par les conséquences des mesures prises pour lutter contre cette pandémie. Dans cette situation exceptionnelle, plus que jamais, la priorité de toute autorité politique doit être de protéger la santé et les revenus des citoyens.

Des indépendants se sont retrouvés privés de leur activité et donc de leur revenu, des travailleurs se sont retrouvés en chômage temporaire, d'autres ont perdu leur emploi. Des travailleurs en situation précaire comme les intérimaires ne sont plus employés. Des parents ont dû s'absenter du travail pour garder leurs enfants. D'autre part, les dépenses ont augmenté car on travaille de son domicile, on garde les enfants chez soi toute la journée ou tout simplement parce qu'on est confiné chez soi.

De nombreuses organisations comme le Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté, la Fondation Roi Baudouin, Oxfam, le Réseau Wallon pour un Accès Durable à l'Énergie,... ont tiré la sonnette d'alarme. Leur message est que malgré les mesures prises, le risque de voir la pauvreté exploser est toujours là si des mesures d'aide directe ne sont pas prises, non seulement pour les plus précaires mais pour l'ensemble de la population touchée par la crise. Comme le disait la secrétaire générale de RWLP, il est plus efficace d'agir avant que la pauvreté ne s'installe qu'une fois que les familles ont perdu pied.

Nous marquons ici une nouvelle fois notre soutien aux mesures ciblées prises par la majorité communale pour soutenir certaines catégories de travailleurs de la Commune dans cette épreuve. Nous proposons aujourd'hui, une aide supplémentaire, à destination de l'ensemble de la population pour soutenir l'ensemble des verviétoises et des verviétois dans cette crise et tenter de prévenir l'augmentation massive et durable de la pauvreté sur notre commune.

Voilà pourquoi nous proposons à la Ville de Verviers d'emboîter le pas de celle de Seraing pour défendre la suppression de la part variable de la collecte et le traitement des déchets ménagers durant la période de confinement.

Si le groupe PTB a pu, à plusieurs reprises marquer et argumenter son opposition au nouveau système de conteneur à puces, ce point n'a pas pour but de revenir sur le fonds des mécanismes de ce système mais uniquement de chercher des solutions pour alléger la pression sur les épaules des verviétoises et des verviétois durant cette période particulière. Pour être concret et constructif, nous

proposons cette mesure mais nous sommes tout à fait prêts à soutenir toutes autres propositions permettant de protéger les revenus de l'ensemble des ménages verviétois.

Projet de délibération:

Délibération du Conseil Communal du 25 mai 2020

TAXES, REDEVANCES ET DROITS COMMUNAUX – crise sanitaire du Coronavirus – Mesures d'exonération fiscale durant la période de confinement – Modification du règlement portant sur la Taxe sur la collecte et le traitement des déchets ménagers.

LE CONSEIL,

Vu le courrier adressé par la ville de Seraing au ministre Dermagne le 9 avril 2020 ayant pour objet : Taxes Immondices – coût-vérité 2020 – Covid-19 ;

Vu le Décret wallon relatif aux déchets du 27 juin 1996 ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon relatif à la gestion des déchets issus de l'activité usuelle des ménages et à la couverture des coûts y afférents du 5 mars 2008 ;

Considérant le caractère exceptionnel de la crise consécutive à la pandémie du COVID-19 ;

Considérant l'urgence sociale et le nécessité de prendre des mesures pour lutter contre l'augmentation de la paupérisation de la population ;

Considérant l'expression des experts de terrains que sont les associations de lutte contre la pauvreté (RWLP, Fondation Roi Baudouin, RWADE,...) défendant la mise en place d'aides directes et de mesures fortes pour empêcher de nombreux ménages de tomber dans la pauvreté ;

Entendu l'intervention de,

Entendu l'intervention de,

A voix POUR,

A voix CONTRE,

A abstention(s),

DECIDE :

1. de marquer sa volonté de supprimer la part variable de la Taxe sur la collecte et le traitement des déchets ménagers durant la période de confinement.
2. De solliciter le Ministre des pouvoirs locaux afin d'obtenir une immunisation de coût-vérité durant cette période pour cause de force majeure, nous permettant d'assurer au citoyen, en toute légalité, un allègement considérable de sa facture future compte tenu de la situation exceptionnelle que nous connaissons, ainsi que l'absence de pénalités à l'encontre de la Ville de Verviers si elle ne couvrait pas pour 2020, son coût-vérité déchets à 100 %